

**ASSOCIATION DES SECTIONS DE SAMARITAINS  
DU VALAIS ROMAND (ASSVR)  
SION**

Rapport de l'organe de révision  
Exercice arrêté au 31 décembre 2020

Rue d'Octodure 31A  
CH-1920 Martigny  
T +41 27 722 33 12  
F +41 27 722 52 77

Rue du Coppet 7  
CH-1870 Monthey  
T +41 24 471 27 30  
F +41 24 472 46 26

[www.fidbender.ch](http://www.fidbender.ch)  
[info@fidbender.ch](mailto:info@fidbender.ch)



Benoît Bender  
Expert fiduciaire diplômé  
Expert réviseur agréé

Delphine Bender  
Agente fiduciaire  
avec brevet fédéral  
Réviseur agréé

Thomas Morard  
Expert diplômé  
en finance et controlling  
Réviseur agréé

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT  
DE L'ASSOCIATION DES SECTIONS DE SAMARITAINS  
DU VALAIS ROMAND A SION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, variation du capital et annexes) de l'association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 au sens de la Swiss GAAP RPC 21.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, aux statuts et à la Swiss GAAP RPC 21.

FIDUCIAIRE BENDER SA

Le réviseur responsable  
*Benoît Bender*  
expert-réviseur agréé

Rue d'Octodure 31A  
CH-1920 Martigny  
T +41 27 722 33 12  
F +41 27 722 52 77

Rue du Coppet 7  
CH-1870 Monthey  
T +41 24 471 27 30  
F +41 24 472 46 26

www.fidbender.ch  
info@fidbender.ch

Membre de  
 EXPERT  
SUISSE  
FIDUCIAIRE | SUISSE

Martigny, le 11 février 2021 - BB/db

Annexes :

- Comptes annuels comprenant :
- Bilan
  - Compte de profits et pertes
  - Annexe aux comptes annuels
  - Variation du capital

# Bilan

En CHF	Annexe	2020	2019
Liquidités	3	78 926.73	61 465.20
Créances résultant de livraisons et de prestations	4	20 231.06	4 184.70
Stocks et prestations non facturées	5	22 889.30	8 597.95
Actifs de régularisation	6	4 260.18	47 400.96
<b>Actifs circulants</b>		<b>126 307.27</b>	<b>121 648.81</b>
Immobilisations corporelles	7	12 194.96	5 277.17
Immobilisations financières	8	7 651.70	5 451.60
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>19 846.66</b>	<b>10 728.77</b>
<b>ACTIFS</b>		<b>146 153.93</b>	<b>132 377.58</b>
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	917.79	8 290.62
Autres dettes à court terme	10	25 591.64	2 855.15
Passifs de régularisation	6	6 885.13	3 047.28
<b>Engagements à court terme</b>		<b>33 394.56</b>	<b>14 193.05</b>
<b>Fonds étrangers</b>		<b>33 394.56</b>	<b>14 193.05</b>
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	11	8 226.30	1 976.13
Fonds Dissolution de sections		-	-
Fonds Fondation service régional de transfusion	12	330.19	2 421.02
<b>Capital de fonds affectés</b>	<b>13</b>	<b>8 556.49</b>	<b>4 397.15</b>
Fonds de formation Avenir	14	11 659.13	13 765.65
Fonds de financement instructeurs	15	-	2 948.15
Fonds jubilé ASSVR	16	10 114.60	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	<b>17</b>	<b>21 773.73</b>	<b>26 828.40</b>
Résultat de la période		-4 529.83	22 102.01
Bénéfices reportés		86 958.98	64 856.97
<b>Capital d'organisation libre</b>	<b>18</b>	<b>82 429.15</b>	<b>86 958.98</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>104 202.88</b>	<b>113 787.38</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>146 153.93</b>	<b>132 377.58</b>

# Compte d'exploitation

En CHF	Annexe	2020	2019
Appel aux dons annuel		6 131.45	7 762.39
Dons et legs divers		359.12	10.00
Donations reçues		6 490.57	7 772.39
Subventions publiques		5 000.00	1 000.00
Contributions du secteur public		5 000.00	1 000.00
Contribution de fondations	19	75 730.00	8 800.00
Cotisation annuelle des sections		11 800.00	11 340.00
Autres contributions		87 530.00	20 140.00
Ventes de marchandises		379 863.43	8 593.50
Variation de stock		17 476.40	1 526.70
Cours de formation externes		6 102.03	12 082.20
Cours de formation internes		14 280.00	20 160.00
Mandats de prestations		5 000.00	5 000.00
Taxes de cours		3 845.48	6 354.00
Visites de sections		835.68	1 950.00
Indemnisation pour prestations liées à la collecte		510.17	768.45
Collecte de textiles		20 973.10	47 703.15
Engagements pandémie	20	93 424.08	-
Produits des livraisons et prestations		542 310.37	104 138.00
Sponsoring		1 000.00	4 000.00
Autres produits		1 792.84	2 661.80
Produits divers		2 792.84	6 661.80
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>644 123.78</b>	<b>139 712.19</b>
Cotisations Alliance Suisse des Samaritains		-10 368.00	-10 290.70
Cotisations OCVS, IAS et Bénévole Valais		-350.00	-350.00
Contributions et donations versées		-10 718.00	-10 640.70
Achats de marchandises		-291 163.99	-8 290.62
Frais de ventes de marchandises		-37 913.34	-1 257.91
Services médico-sanitaires		-298.20	-
Cours externes		-1 237.53	-734.00
Cours internes		-3 300.66	-7 128.55
Ristourne rétributions de collecte de textiles		-20 973.10	-3 000.00
Prestations pandémie		-4 337.21	-
Autres coûts directs		-927.04	-287.55
Coûts directs de matières et prestations		-360 151.07	-20 698.63
Salaires	21	-176 725.35	-13 783.12
Honoraires / indemnités journalières		-	-20 774.67
Indemnités de l'organe directeur		-11 200.00	-6 608.10
Charges sociales		-14 172.36	-4 136.05
Formation et formation continue des instructeurs		-11 985.77	-
Autres dépenses de personnel et équipements		-1 359.41	-5 281.20
Charges de personnel		-215 442.89	-50 583.14

AD, conférences des présidents		-928.58	-9 396.50
Comité cantonal, groupes de travail, commissions		-7 129.62	-9 888.40
AD et conférences de l'ASS		-367.00	-2 150.95
Charges de locaux	22	-11 123.56	-7 335.45
Frais de bureau, imprimés et frais de port	22	-6 838.30	-1 792.65
Publicité, communication et site web		-4 960.80	-1 816.65
Charges de collecte		-4 561.19	-3 420.78
Frais d'acquisition de sponsoring		-288.22	-144.90
Assurances		-531.90	-
Honoraires de fiduciaire		-1 500.00	-
REDIP		-128.42	-
Frais divers		-16.00	-
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-38 373.59</b>	<b>-35 946.28</b>
Amortissements	7	-4 398.90	-962.63
Amortissements		-4 398.90	-962.63
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>-629 084.45</b>	<b>-118 831.38</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 039.33</b>	<b>20 880.81</b>
Produits financiers		59.00	15.43
Charges financières		-604.77	-177.60
Produits exceptionnels ou hors-période		508.08	285.34
Charges exceptionnelles ou hors-période	23	-20 426.80	-158.10
<b>RESULTAT AVANT VARIATION DU CAPITAL DES FONDS</b>		<b>-5 425.16</b>	<b>20 845.88</b>
Utilisation du capital des fonds	24	12 272.33	13 440.13
Versement au capital des fonds	24	-11 377.00	-7 684.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT ALLOCATIONS</b>		<b>-4 529.83</b>	<b>26 602.01</b>
Allocations			
Capital libre		-4 529.83	22 102.01
Fonds Jubilé ASSVR			4 500.00

## Tableau de variation du capital

En CHF	01.01.2020	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2020
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	1 976.13	10 000.00	-	-3 749.83	8 226.30
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Fonds Fondation service régional de trans	2 421.02	-	-	-2 090.83	330.19
<b>Capital de fonds affectés</b>	<b>4 397.15</b>	<b>10 000.00</b>	<b>-</b>	<b>-5 840.66</b>	<b>8 556.49</b>
Fonds de formation Avenir	13 765.65	-	-	-2 106.52	11 659.13
Fonds de formation instructeurs	2 948.15	1 377.00	-	-4 325.15	-
Fonds jubilé ASSVR	10 114.60	-	-	-	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	<b>26 828.40</b>	<b>1 377.00</b>	<b>-</b>	<b>-6 431.67</b>	<b>21 773.73</b>
Résultat de la période	22 102.01	-4 529.83	-22 102.01	-	-4 529.83
Bénéfices reportés	64 856.97	-	22 102.01	-	86 958.98
<b>Capital d'organisation libre</b>	<b>86 958.98</b>	<b>-4 529.83</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 429.15</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>113 787.38</b>	<b>-3 152.83</b>	<b>-</b>	<b>-6 431.67</b>	<b>104 202.88</b>

En CHF	01.01.2019	Attributions	Transf. int.	Utilisations	31.12.2019
Fonds Fondation Humanitaire de Zurich	2 176.13	-	-	-200.00	1 976.13
Fonds Dissolution de sections	-	-	-	-	-
Fonds Fondation service régional de trans	-	3 800.00	-	-1 378.98	2 421.02
<b>Capital de fonds affectés</b>	<b>2 176.13</b>	<b>3 800.00</b>	<b>-</b>	<b>-1 578.98</b>	<b>4 397.15</b>
Fonds de formation Avenir	18 211.85	1 000.00	-	-5 446.20	13 765.65
Fonds de formation instructeurs	1 279.15	1 669.00	-	-	2 948.15
Fonds jubilé ASSVR	10 814.55	1 215.00	4 500.00	-6 414.95	10 114.60
<b>Capital d'organisation lié</b>	<b>30 305.55</b>	<b>3 884.00</b>	<b>4 500.00</b>	<b>-11 861.15</b>	<b>26 828.40</b>
Résultat de la période	13 746.50	26 602.01	-18 246.50	-	22 102.01
Bénéfices reportés	51 110.47	-	13 746.50	-	64 856.97
<b>Capital d'organisation libre</b>	<b>64 856.97</b>	<b>26 602.01</b>	<b>-4 500.00</b>	<b>-</b>	<b>86 958.98</b>
<b>Fonds propres</b>	<b>95 162.52</b>	<b>30 486.01</b>	<b>-</b>	<b>-11 861.15</b>	<b>113 787.38</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

### 1. Présentation

L'Association des Sections de Samaritains du Valais Romand, ci-après ASSVR, est une organisation privée et sans but lucratif, fondée le 18 mars 1949 et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, régie par les dispositions des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. Son siège est au domicile de son président (Nendaz au 31.12.2020).

L'ASSVR a pour but de promouvoir et développer l'œuvre samaritaine, soutenir et harmoniser l'activité de ses sections locales et ses groupes jeunesse, promouvoir la fondation de nouvelles sections et de nouveaux groupes jeunesse, organiser et gérer des cours de formation et de perfectionnement en premiers secours, accomplir les tâches qui lui incombent dans le cadre de son affiliation à l'Alliance Suisse des Samaritains (ASS) et collaborer avec d'autres organisations poursuivant le même but et les autorités cantonales.

Les membres de l'organe directeur de l'association, sont : Monsieur Ilan GARCIA, Président, Mesdames et Messieurs Yvan BESSE, Damien LUISIER, Sandrine RICHARD, Mathieu DEMIERRE, Cédric COUTURIER, membres, et Madame Stéphanie BONVIN RENZO, secrétaire générale hors comité.

L'ASSVR est reconnue d'utilité publique selon décision du service cantonal des contributions du Canton du Valais du 6 mars 2018.

### 2. Principes généraux de présentation des comptes

Les comptes sont présentés selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC fondamentales (cadre conceptuel et Swiss GAAP RPC 1 à 6) et Swiss GAAP RPC 21 ainsi que les dispositions prévues par les statuts et règlements. Les comptes annuels reflètent fidèlement la situation réelle de la fortune, des finances et du rendement de l'association (selon le principe "true and fair view").

En cas de modifications des principes de présentation des comptes, les chiffres de l'année précédente sont présentés - si cela est possible et économiquement défendable - de manière à permettre une comparaison aussi exacte que possible avec les chiffres de l'année en cours. L'annexe aux comptes annuels fournit des détails sur les modifications opérées.

La présente clôture des comptes selon les recommandations Swiss GAAP RPC tient aussi lieu de clôture des comptes selon le droit commercial.

Le nombre d'emplois à plein temps ne dépasse pas 10 en moyenne annuelle.

### 3. Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse ainsi que sur les comptes postaux, bancaires et de carte de crédit prépayée. Elles figurent au bilan à la valeur nominale. Les éventuelles monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date du bilan.

### 4. Créances

Les créances figurent au bilan à la valeur nominale moins les éventuelles corrections de valeur nécessaires. Des correctifs de valeurs individuels sont constitués pour des pertes sur créances spécifiques probables.

Au 31.12.2020, les créances résultant de livraisons et de prestations se composent comme suit :

	2019	2020
Créances envers des entités ou des personnes apparentées	1'728.00	2'572.52
Créances envers des tiers	2'456.70	18'230.26
./. Ducroire	-0.00	-571.72
<b>TOTAL</b>	<b>4'184.70</b>	<b>20'231.06</b>

## 5. Stocks et prestations non facturées

Les stocks sont évalués à leur prix d'achat ou à un prix du marché éventuellement inférieur, dans la mesure où des correctifs de valeurs ne sont pas nécessaires. Le prix du marché équivaut au prix actuel de remplacement ou au prix de vente net maximum réalisable, déduction faite de la marge usuelle pour ce groupe d'articles.

Les stocks et prestations non facturées se composent comme suit :

	2019	2020
Matériel de premier secours destiné à la vente	1'526.70	19'003.10
Autre stock de matériel	127.75	676.15
Prestations non facturées de ventes de marchandises (ventes fermes)	6'943.50	3'210.05
<b>TOTAL</b>	<b>8'597.95</b>	<b>22'889.30</b>

## 6. Actifs et passifs de régularisation

Les actifs de régularisation et les passifs de régularisation figurent au bilan à la valeur nominale. Ils comprennent les actifs et passifs résultant de la délimitation matérielle et temporelle des divers postes de charges et de produits.

## 7. Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles meubles s'effectue à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements linéaires réalisés conformément au plan. La limite inférieure d'activation est de CHF 500.00. Les méthodes d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Machine de mise sous plis : amortissement linéaire sur 2 ans  
Equipements informatique : amortissement linéaire sur 2 ans  
Equipements de cours et de formation : amortissement linéaire sur 5 ans  
Mobilier : amortissement linéaire sur 5 ans  
Site web : amortissement linéaire sur 2 ans  
Tenues : amortissement linéaire sur 2 ans

Au 31.12.2020, les immobilisations corporelles se présentaient comme suit :

Libellé	Immobilisations corporelles 2019	Acquisitions 2020	Amortissements 2020	Valeur résiduelle 2020
Machine de mise sous pli	1.00	0.00	0.00	1.00
Equipements informatiques	2'421.02	0.00	-2'090.83	330.19
Equipements de cours	2'855.13	390.02	-628.01	2'617.14
Mobilier	0.00	6'253.49	-301.83	5'951.66
Site web	0.00	1'251.00	-625.50	625.50
Tenues	0.00	3'422.19	-752.73	2'669.46
<b>TOTAL</b>	<b>5'277.15</b>	<b>11'316.70</b>	<b>-4'398.89</b>	<b>12'194.95</b>

## 8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite de pertes de valeurs éventuelles. Ce poste représente un compte bancaire bloqué en garantie de loyer (CHF 2'200.10) ainsi qu'un prêt accordé à l'Alliance Suisse des Samaritains par les associations cantonales sur décision de son Assemblée des Délégués (Financement intermédiaire ASS, CHF 5'451.60).

## 9. Dettes résultant de livraisons et de prestations

	2019	2020
Envers des tiers	8'290.62	667.79
Envers des parties liées	0.00	250.00
<b>TOTAL</b>	<b>8'290.62</b>	<b>917.79</b>

#### 10. Autres dettes à court terme

	2019	2020
Administration Fédérale des Contributions	0.00	1'569.78
Charges sociales / prévoyance	0.00	23'602.16
Autres, divers	2'855.15	419.70
<b>TOTAL</b>	<b>2'855.15</b>	<b>25'591.64</b>

#### 11. Fonds fondation humanitaire de Zurich

Ce fonds regroupe les montants de dons affectés reçus de la Stiftung für Humanitäre Hilfe, Zurich. Durant l'exercice 2020, une nouvelle demande a été adressée à la fondation en lien avec la formation des instructeurs techniques de l'ASSVR et la formation FSEA de moniteurs. Les fonds obtenus seront utilisés pour la réalisation de ces activités (10'000.-).

#### 12. Fonds fondation service régional de transfusion CRS

Ce fonds regroupe les montants de dons affectés reçus de la Fondation Service Régional Valaisan de Transfusion Sanguine CRS. Ils sont affectés exclusivement à l'amortissement du matériel informatique financé par cette fondation.

#### 13. Capital de fonds affectés

Ils renvoient à des fonds résultant de dotations dont l'affectation est soumise, par le donateur lui-même, à des restrictions par rapport au but statutaire de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand.

#### 14. Fonds de formation Avenir

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec des frais et des projets de développement futur de l'ASSVR et du mouvement Samaritain dans le Valais romand.

#### 15. Fonds de financement instructeurs

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec les frais de formation de base d'instructeurs techniques de l'ASSVR. Il est alimenté annuellement par un montant de CHF 1.00 par certificat de cours facturé par l'ASSVR.

#### 16. Fonds jubilé ASSVR

Ce fonds de capital d'organisation lié est utilisé en lien avec des projets liés aux anniversaires de l'ASSVR. Il est alimenté occasionnellement par une part du bénéfice de l'ASSVR.

#### 17. Capital d'organisation lié

Il désigne les moyens à la disposition de l'organisation qui seront utilisés par la suite pour un but clairement défini et limitant l'utilisation.

#### 18. Le capital libre

Ils désignent des fonds qui ne sont pas dotés de façon décisive. Leur constitution et leur affectation interviennent sur décision du Comité Cantonal, respectivement de l'Assemblée des Délégués.

## 19. Contributions de fondations

Plusieurs fondations ont été sollicitées courant 2020. Les soutiens reçus se présentent comme suit :

Fondation « Samaritains de montagnes » - FCOC et équipement bureau	8'905.-
Fondation 100 <sup>ème</sup> BCVs – Lauréat du prix soutien COVID-19	30'000.-
Fondation Ernst Göner – Soutien COVID-19	1'500.-
Fondation pour l'aide humanitaire, Zurich – FSEA1 et formation instructeurs	10'000.-
Fondation Poljac – Equipement bureau et soutien activités	5'000.-
Croix-Rouge Suisse – Engagements COVID-19	20'325.-
<b>TOTAL</b>	<b>75'730.-</b>

## 20. Engagements pandémie

Ce poste se compose des recettes résultats des engagements durant la pandémie de COVID-19 auprès des bénéficiaires suivants : Foyer Haut-de-Cry, Vétroz ; EMS Riond-Vert, Vouvry ; Foyer St-Jacques, St-Maurice ; Résidence St-Sylve, Vex ; Drive-in COVID, Conthey ; Service de la santé publique du canton du Valais, Sion.

## 21. Salaires

Ce poste se compose des salaires bruts des différentes activités de l'ASSVR en 2020, comme suit :

Salaires secrétariat	25'916.00
Salaires commercial	38'445.15
Salaires cours et formations externes	3'570.00
Salaires cours et formations internes, instructeurs cantonaux	11'482.50
Salaires engagements pandémie	97'311.70
<b>TOTAL</b>	<b>176'725.35</b>

## 22. Charges de locaux et frais de bureau, imprimés et frais de port

Ces comptes ont été scindés en deux pour plus de clarté. Les états financiers 2019 ont été retraités pour permettre la comparabilité entre les exercices.

## 23. Charges exceptionnelles ou hors-période 2020

Perte exceptionnelle sur débiteur (suite pandémie COVID-19)	20'410.25
Autres charges hors-période	16.55
<b>TOTAL</b>	<b>20'426.80</b>

## 24. Principes relatifs au tableau sur la variation de capital

Le tableau sur la variation de capital rend compte de l'évolution de chacun des fonds à affectation limitée et de chacune des composantes du capital de l'organisation disponible, en distinguant entre les facteurs « allocations » et « utilisation ».

## 25. Indemnisation de l'organe directeur

Membres du comité cantonal :	11'200.-
Dont le président :	3'850.-
Secrétariat général, y compris charges sociales :	25'916.-

## 26. Organisations apparentées

Les sections de Samaritains membres de l'Association des Sections de Samaritains du Valais romand au sens de l'article 4 ch. 1 de ses statuts ainsi que l'Alliance Suisse des Samaritains sont considérées comme des organisations apparentées.

## 27. Affaires exceptionnelles en suspens et évaluation des risques

Aucun risque significatif n'a été décelé lors de l'évaluation.

### **28. Engagements hors bilan**

L'association ne possède pas d'engagement hors bilan.

### **29. Modification de principe d'évaluation**

Pas de modification durant l'exercice sous revue.

### **30. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Les comptes annuels ont été approuvés par le comité cantonal en date du 10 février 2021. En outre, ils sont soumis à l'Assemblée des Délégués du 27 mars 2021. Entre le 31 décembre 2020 et la date de l'approbation des comptes annuels présents, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de l'ASSVR au 31 décembre 2020 ou qui devrait être présenté ici.

### **31. Rapport de performance**

L'Association des Sections de Samaritains du Valais romand publie un rapport d'activité qui remplit les caractéristiques du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC.